

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2018**

(Convocation du 13 février 2018)

-=-=-=-=-=-

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Daniel BAZIRE, Maire.

Etaient présents : D. BAZIRE, T. GIARD, J-Y. LETENNEUR, T. GADENNE, M. BINET, V. DESHOGUES, I. DUBOIS, C. LEMORTELLEC, F. FRANCOIS, L. MARIE,

Absents excusés : F. CHEDEVILLE, M-L. DESGROUAS, P. DESQUESNES, (procuration à T. GADENNE), J. HATEY, M. LERENDU,

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : I. DUBOIS

-=-=-=-=-=-

Lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 janvier 2018 approuvé à l'unanimité.

En début de séance, Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Assurance « Dommages-ouvrage » pour la construction et la réhabilitation des 4 logements sociaux.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

1. UN POINT SUR LA CONSTRUCTION ET LA REHABILITATION DES 4 LOGEMENTS SOCIAUX - RUE DE L'AUMONE

Monsieur le Maire fait un point sur la construction et la réhabilitation des 4 logements sociaux : il précise que les travaux de voirie ont commencé aujourd'hui, pour une durée de 2 semaines, les travaux de désamiantage doivent commencer le 26 février 2018 et le gros œuvre, le 5 mars 2018.

De plus, Monsieur le Maire présente un devis du SMAAG, d'un montant de 2 824,80 € TTC, pour la création d'une antenne sur le réseau d'assainissement collectif, en vue du raccordement de ce projet, sur le réseau d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce devis et autorise Monsieur le Maire, à engager la dépense correspondante.

2. PROJET DE TRAVAUX AU CAMPING

Suite au lancement d'une consultation pour la réfection complète d'un sanitaire du Camping Municipal, le traitement du petit bloc sanitaire annexe, et la mise aux normes accessibilité du bureau d'accueil du camping, 3 cabinets d'architecte ont répondu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de retenir l'Agence DESHEULLES-JOURDAN - 50230 AGON COUTAINVILLE, pour un contrat d'études préliminaires comprenant :

- une mission d'analyse des existants,
- une mission de conseils et de définition des besoins, avec élaboration de 3 esquisses du projet,
- le chiffrage sommaire de l'opération,

pour un coût de la mission de 1 000 € HT, soit 1 200 € TTC, sachant que si, suite à ces études, le Conseil Municipal retient l'une des esquisses présentées, la somme ci-dessus, sera déduite de la mission globale de l'architecte.

3. TRAVAUX POUR LA CONSOLIDATION DE LA CALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la mer a fragilisé l'enrochement de la cale, avec la tempête et les grandes marées.

Pour consolider l'enrochement, Monsieur le Maire explique que l'Association Syndicale Autorisée de défense contre la Mer des communes de Bréhal et de Coudeville sur Mer, a obtenu une autorisation de la DDTM de la Manche, pour faire circuler des véhicules sur le domaine public maritime des communes de Coudeville sur Mer et de Bréhal, jusqu'au 23 février 2018. Il propose au Conseil Municipal de profiter de cette autorisation pour consolider la cale et le bas de l'escalier en rechargeant l'enrochement de 100 tonnes de blocs de granit, pour cela, il présente un devis de l'entreprise EUROVIA, d'un montant de 6 855,68 € HT, soit 8 226,82 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce devis, et autorise Monsieur le Maire, à engager ces travaux et la dépense correspondante.

4. RUE DE LA LANDE DE NEUVILLE : PROJET DE TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAUX PLUVIALES

Depuis quelques mois, les habitations, situées dans la rue de la lande de Neuville, sont inondées dès que la pluviométrie est importante. Pour éviter cela, le réseau pluvial doit être refait, sur une longueur de 70 mètres. Monsieur le Maire présente un devis de l'Entreprise Yannick HALLAIS - 50320 LA HAYE PESNEL, d'un montant de 6 390,34 € HT, soit 7 668,41 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce devis, et autorise Monsieur le Maire, à engager la dépense correspondante.

5. ASSURANCE « DOMMAGES OUVRAGE » POUR LA CONSTRUCTION ET LA REHABILITATION DE 4 LOGEMENTS SOCIAUX - RUE DE L'AUMONE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de contracter une assurance « Dommages-ouvrage » pour le projet de construction et la réhabilitation de 4 logements sociaux - Rue de l'aumône.

Il présente 2 propositions : une d'AXA et une de SMABTP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient la proposition de SMABTP, d'un montant de 6 803,31 € TTC, et autorise Monsieur le Maire, à engager la dépense correspondante.

6. QUESTIONS DIVERSES

a. Site internet de la Mairie

Le site internet actuel de la Mairie ne fonctionnant plus, Monsieur Thierry GIARD informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un nouveau site internet pour la Mairie. Il présente donc un devis de la société IDEO GRAPHIC représenté par Monsieur Jean-François HAMON, de BREVILLE SUR MER, d'un montant de 1 900 € net à payer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette proposition d'un montant de 1 900 € net à payer, et autorise Monsieur le Maire à engager la dépense correspondante.

b. Modification de la délibération DEL-2017-057 modifiant les indemnités des élus

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier la délibération DEL-2017-057 en date du 27 mars 2017, suite à une erreur matérielle : en effet, il a été indiqué dans cette délibération, qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire était fixé à « 35 % de l'indice brut terminal de la fonction publique », au lieu de « 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte, de modifier la délibération DEL-2017-057 en indiquant qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire est fixé à « 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ».

c. Communauté de Communes Granville Terre et Mer : présentation du Projet de Territoire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Projet de Territoire, qui a été adopté par le Conseil Communautaire, lors de sa réunion du 19 décembre 2017.

Ce projet exprime la volonté de construire, ensemble, un territoire attrayant, qui séduit les nouveaux habitants et de nouvelles activités, qui protège et valorise la richesse du territoire. Il donne priorité à la jeunesse, qui doit pouvoir vivre et s'épanouir sur ce territoire. Le Projet de Territoire fixe les grandes orientations de développement et leur donne une visibilité à l'horizon 2030.

Un exemplaire du Projet de Territoire est consultable sur le site internet de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer.

d. Un point sur les effectifs de l'école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a écrit à l'Inspecteur de l'Education Nationale, le 29 janvier dernier, pour apporter des éléments laissant penser que les effectifs de la rentrée 2018 devraient être au niveau de la rentrée 2017. Cela risque quand même d'être compliqué, vu le nombre d'élèves partant en 6^{ème} (17 départs), il y a une forte probabilité d'avoir une fermeture de classe à la rentrée prochaine.

e. Diverses informations

- Les 2 maisons situées 5 rue de la Plesse vont être abattues, la semaine du 5 au 9 mars 2018 ;
- Le marché estival reprendra ses quartiers d'été, tous les mercredis, du 4 juillet au 29 août 2018 ;
- Monsieur Thierry GIARD présente la maquette du futur site internet du camping ;
- Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir à ce qui pourrait être fait aux peupliers situés sur le parking, en face des usines.

Séance levée à 22 heures 05 minutes

Le Maire,

D. BAZIRE.